



Ville de Wissous

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Ville de Wissous, légalement convoqué le quatorze avril deux mille dix-sept s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Richard TRINQUIER, Maire.

Présents en début de séance :

Monsieur Richard TRINQUIER, Maire de Wissous.

Monsieur Gilles GARNIER, Madame Françoise FERNANDES, Monsieur Florian GALLANT, Madame Corinne GUYOT, Messieurs Laurent POUJOL, Stéphane DURAND et Madame Chantal CORENWINDER, Adjointes au Maire.

Messieurs Régis CHAMP, Jorge OLIVEIRA DA COSTA, Madame Danielle JEANNEROT, Monsieur Mattéo GRIMALDI, Mesdames Véronique JACQUARD, Martine THIERRY, Evelyne FOURNET, Patricia BROSSIER, Hélène MERCHER, Françoise LATINUS, Monsieur Olivier PERROT, Madame Marine BOURGEOIS-JOETS, Monsieur Éric STIENNE, Madame Catherine ROCHARD, Conseillers Municipaux.

Arrivé en cours de séance :

Monsieur Dominique BOULEY, Adjoint au Maire arrivé à 20h47.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Stéphane ROBERT, Conseiller Municipal a donné procuration à Monsieur Dominique BOULEY, Madame Sophie BOISTAY, Conseillère Municipale a donné procuration à Monsieur Stéphane DURAND, Madame Lucie BELLOC, Conseillère Municipale a donné procuration à Monsieur Gilles GARNIER, Madame Isabelle STRAHODINSKY, Conseillère Municipale a donné procuration à Madame Chantal CORENWINDER,

Monsieur Philippe DUPORT, Conseiller Municipal a donné procuration à Madame Martine THIERRY, Monsieur Roger VINOT, Conseiller Municipal a donné procuration à Madame Hélène MERCHER.

Secrétaire de séance :

Monsieur Régis CHAMP, Conseiller Municipal

→ Élu à l'unanimité

Secrétaires adjointes :

Madame Sylvie ARDELLIER – Directrice Générale des Services,

Madame Séverine VINATIER

→ Éluës à l'unanimité

<u>VOTE</u>		Délibération n°8
Contre	-	<u>OBJET</u> : Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'association Airport Association Olympique Cycliste de Wissous
Abstention	-	
Pour	29	
Total	29	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la commission finances/activités économiques/ marchés (suivi et contrôle) en date du 18 avril 2017,

Considérant la demande de subvention présentée par l'Airport Association Olympique Cycliste de Wissous (AAOC),

Considérant l'absence de sanitaires et parking accessibles dans cette partie de la ZAC des Hauts de Wissous,

Considérant les besoins des organisateurs du « Grand Prix de Wissous », des coureurs cyclistes et de leurs familles, ainsi que le caractère urgent de cette demande,

Considérant le souhait de la Ville de soutenir l'Airport Association Olympique Cycliste de Wissous, dans l'organisation de la Course « Grand Prix de Wissous »,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Article 1 : DÉCIDE d'accorder à l'Airport Association Olympique Cycliste de Wissous une subvention exceptionnelle d'un montant de 319,26 euros.

Article 2 : DÉCIDE que cette subvention sera versée en une seule fois.

Article 3 : DIT que la dépense sera inscrite au Budget à l'article 6574.

Article 4 : AMPLIATION de la présente délibération, sera transmise à :

- La Sous-Préfecture de Palaiseau,
- La Trésorerie principale de Chilly-Mazarin,
- L'Airport Association Olympique Cycliste de Wissous

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,



Richard TRINQUIER
Maire de Wissous

Certifié exécutoire,

Transmission en Sous-Préfecture le - 9 MAI 2017

Affichage le ...